



PLEUDIHEN - ST HÉLEN - LA VICOMTÉ
ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE
OUVERTURE TOUS LES MERCREDIS SCOLAIRES
DU 7/9/2022 AU 5/7/2023



AUTORISATION PARENTALE

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e),

autorise (nom et prénom de l'enfant) :

à quitter l'accueil de loisirs avec

Ou

à quitter l'accueil de loisirs seul : oui non

Heure de départ de l'accueil de loisirs :

Heure de retour à l'accueil de loisirs (si retour) :

Document valable pour une sortie annuelle :

Du mercredi Au mercredi

Document valable pour une sortie ponctuelle :

Mercredi

Je décharge la commune de Pleudihen-sur-Rance, le directeur et l'équipe d'animation de toutes les responsabilités de mon enfant durant la tranche horaire mentionnée ci-dessus.

Fait à le.....

Signature du représentant légal.